

# RÈGLES DE PARTICIPATION VACANCES



Les séjours de vacances d'Énéo sont accessibles à toutes les personnes âgées de 50 ans minimum dont l'état de santé ne nécessite pas d'aide à la vie quotidienne (sauf séjour spécifique). L'inscription à un séjour est un engagement formel dont l'annulation ne pourra être justifiée que par un motif sérieux. Le bulletin d'inscription sera complété de manière lisible et sera transmis à la régionale organisatrice par l'une des voies que nous vous proposons ci-après.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Au moyen du bulletin d'inscription, au siège de la régionale organisatrice, par fax, par correspondance ou par courriel (voir nos coordonnées), ou dans le cadre de nos journées "promotion".

## QUAND S'INSCRIRE ?

Pour des raisons de confort, de qualité et de convivialité, le nombre de places par séjour est limité. Aussi, les places disponibles sont attribuées en fonction de la date de réception de l'inscription.

## ADHÉSION

Les voyages proposés dans ce programme sont réservés aux membres de l'asbl Énéo, mouvement social des aînés et de l'asbl énéoSport. L'adhésion peut se faire lors de l'inscription et reste acquise pour l'année en cours à l'association même en cas de désistement ou d'annulation du séjour.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont effectives dès signature et réception par nos soins de votre bulletin d'inscription, sauf indication contraire de notre part et sous réserve de places disponibles. Le bulletin de virement confirmant votre inscription vous parviendra dans les 30 jours. Dans les 14 jours ouvrables à dater du lendemain du jour de l'inscription, vous avez le droit de renoncer sans frais à votre réservation à condition de prévenir la régionale organisatrice par lettre recommandée, la date de la poste faisant foi. Passé ce délai, les frais administratifs repris sous la rubrique "Désistement" seront facturés. Toute personne qui s'inscrit à un séjour adhère aux règles de participation figurant dans ce programme.

## INSCRIPTIONS DE DERNIÈRE MINUTE

Toute personne s'inscrivant dans les 15 derniers jours avant le séjour devra, avant le départ, fournir la preuve de son paiement et de son affiliation à Énéo ou énéoSport à la régionale organisatrice.

## PRIX

Tous les prix indiqués sont valables pour une personne. Les prix convenus dans le contrat peuvent être revus à la hausse ou à la baisse pour autant que cette révision résulte d'une modification: des taux de change, du coût du transport (y compris du carburant), des taxes et redevances. Nous répercuterons automatiquement ces fluctuations.

## PAIEMENT

Pour tous nos voyages, un acompte de 25% vous sera réclamé par la régionale organisatrice à la réception de votre bulletin d'inscription. Le solde doit nous parvenir 6 semaines avant la date du départ. Aucun remboursement n'est prévu pour un séjour écourté. En cas d'inscription moins de 6 semaines avant le départ, le montant total du séjour est à payer immédiatement.

Après paiement et au plus tard une semaine avant le départ, toutes les informations utiles à votre séjour vous seront envoyées.

## AVANTAGE MUTUALISTE CHRÉTIEN

Dans le cadre de son partenariat avec la Mutualité chrétienne, Énéo accorde un avantage aux membres de la Mutualité chrétienne en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire.

Cet avantage s'élève au minimum à 30€ sur les séjours en Belgique et 75€ sur les séjours à l'étranger. Pour les séjours en Belgique, les membres de la Mutualité chrétienne titulaires du statut BIM/OMNIO et en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire bénéficient d'un avantage complémentaire de 30€.

## ASSURANCES

Notre assurance "Voyages" couvre, dans les limites prévues:

- 1° les dommages corporels
- 2° la responsabilité civile et la protection juridique

Contrat C-15/181.290/01-B pour l'ensemble des séjours.

Certains séjours sont également couverts par une assurance "annulation" et par une assurance "bagages" (voir détails des séjours).

Les couvertures en assurances sont contractées auprès des AP Assurances (Belfius Insurance). Les contrats sont disponibles dans nos secrétariats régionaux.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Pour l'étranger, les membres de certaines mutualités bénéficient de l'assurance MUTAS (renseignements auprès de votre conseiller mutualiste). Les participants non couverts par cette assurance devront fournir la preuve qu'ils possèdent une couverture "assistance-rapatriement".

## FRAIS DE DÉSISTEMENT ET ANNULATION

Les frais administratifs retenus en cas de désistement sur les séjours à l'étranger s'élèvent à 50€, quel que soit le moment et le motif du désistement. Pour les séjours en Belgique, ils s'élèvent à 25€. Tout désistement doit être notifié par la régionale organisatrice.

Toute absence au moment du départ, sans notification préalable, ne donne droit à aucun remboursement.

Pour tous les séjours assurés en annulation, toute annulation survenant dans les 60 jours qui précèdent la date de départ doit être justifiée par un certificat médical conforme au modèle proposé par notre compagnie d'assurance et disponible au secrétariat de la régionale organisatrice.

Si votre dossier est refusé par la compagnie d'assurance, nous vous répercuterons l'ensemble des frais réellement encourus.

## ANNULATION D'UN SÉJOUR PAR ÉNÉO

En cas de force majeure ou si le nombre requis de participants n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler un séjour sans dédommagement.

Dans ce cas, les montants versés seront intégralement remboursés. Les montants liés à l'adhésion restent acquis.

## MODIFICATIONS ÉVENTUELLES

Les modifications apportées aux modalités de transport et/ou aux horaires/programmes qui nous sont imposées par les prestataires ou par les circonstances ne peuvent justifier l'annulation de la réservation par le participant.

## LOGEMENT

Le logement est généralement prévu en chambre double. Pour certains voyages, nous pouvons réserver une chambre single sur demande préalable, selon disponibilité et moyennant supplément.

En cas de demande de partage de chambre double, si nous ne pouvons satisfaire à cette dernière, le supplément single sera automatiquement d'application.

## FORMALITÉS DE VOYAGE

Il incombe au voyageur de s'informer personnellement auprès des autorités compétentes des documents nécessaires à son voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, assurance...):

les renseignements donnés à ce sujet dans la publication ne le sont qu'à titre informatif. Le voyageur est tenu de respecter les obligations légales en matière de formalités douanières. À défaut, nous déclinons toute responsabilité notamment au niveau des frais encourus.

## PUBLICATION

Les offres de séjours de vacances d'Énéo ont été établies avec les données disponibles au moment de la rédaction. Si des modifications venaient à intervenir, nous nous réservons le droit de corriger ces données dans une communication ultérieure.

Les informations à caractère personnel vous sont demandées dans le cadre de la gestion administrative des activités de séjours.

La loi du 09-12-92 vous accorde un droit d'accès et de rectification de ces données.

## DROITS D'IMAGES

Les photos prises dans le cadre de nos activités peuvent être utilisées pour illustrer nos publications ainsi que notre site internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse des participants. Les photos et illustrations de nos brochures sont sélectionnées en toute bonne foi et ne constituent pas un descriptif contractuel.